

Communiqué de presse
du Syndicat le plus représentatif de l'Office National des Forêts

HIPPODROME DE COMPIEGNE

RAPPORT DE M.TERNEYRE

Le seul expert indépendant sera le juge qui traitera l'affaire.

Le SNUPFEN laisse donc le soin aux juristes de démonter les arguments de ce rapport.

Par contre, nous déplorons le manque de connaissances forestières du rapporteur. Laissez entendre que : « *La vente n'avait pas besoin d'être au préalable autorisée par une loi, indique M. Terneyre, car les parcelles en cause ne constituaient pas une forêt* », ouvre la porte à l'aliénation et à la privatisation de terrains soumis au régime forestier dont l'état boisé est discutable.

Pour reprendre un développement du professeur consulté par le Ministère évoquant « *une culture administrative bicentenaire largement tautologique (qui veut qu'est juridiquement une forêt ce que les administrations publiques estiment être une forêt)* », une consultation toute éminente qu'elle soit n'a que la valeur qu'on veut bien lui donner.

Il ne s'agit ici, ni d'une expertise, ni d'une décision de refus d'annulation, ni d'un jugement validant la vente ni d'une ordonnance de non-lieu et à lire certains développements de cette consultation tentée d'emblée d'exclure la qualification de bois et forêts pour la parcelle en cause à partir notamment de la définition qu'en donnerait le Petit Robert, on peut s'interroger sur sa valeur probante finale

Ce constat confirme la position du SNUPFEN Solidaires dans sa volonté de défendre la forêt publique.

« Quelle forêt pour nos enfants ? »

Paris, le 24 juillet 2012

Contact National:

SNUPFEN Solidaires : Philippe Berger : 03.84.95.83.70 - 06.84.17.07.97

Secrétaire Général Philippe BERGER phillippe.berger35@wanadoo.fr	Local SNUPFEN Solidaires Marie-Françoise CHATELAIN Tel : 01.40.19.59.69	www.snupfen.org
--	---	--